

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-743

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2022-743

Protocole transactionnel relatif aux impacts de la crise sanitaire en 2020 sur les conventions qui lient Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au fil des années, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine ont contracté un certain nombre de partenariats afin d'offrir aux usagers des transports, tant urbains qu'interurbains, des solutions de mobilités adaptées sur le territoire.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 survenue en mars 2020 a impacté certaines conventions en cours d'exécution. Les services de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle- Aquitaine se sont rencontrés à plusieurs reprises pour définir conjointement le périmètre des partenariats directement impactés par la situation sanitaire en 2020, ainsi que le montant des réfections à appliquer suivant les caractéristiques de chaque convention.

Il convient donc, au travers du protocole transactionnel, d'arrêter les impacts techniques et financiers induits par cette crise sanitaire sur ces différentes conventions.

1) Périmètre

Le périmètre de régularisation regroupe cinq conventions liant Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA), listées ci-après :

- Convention de financement relative à la Ligne express expérimentale Créon Bordeaux en date du 4 décembre 2019

Au titre de l'exploitation sur la période allant de septembre 2019 à août 2020, Bordeaux Métropole a contribué au financement de cette ligne à hauteur de 747.781,02 €, soit 50% du déficit d'exploitation.

Dans le cadre des négociations menées par la RNA avec ses délégataires pour identifier les impacts Covid sur l'exploitation de ses lignes régionales, la Région, au titre des coûts d'exploitation de la ligne 407 (bordeaux – Créon), a bénéficié d'une réduction nette de 50.175,93 €. La Région est donc redevable de 50% de ce montant à Bordeaux Métropole, soit **25.087,97€**.

- Convention relative à la mise en œuvre d'une harmonisation tarifaire en date du 16 janvier 2017

Afin de pouvoir utiliser le réseau Transgironde sur le territoire « intra-métropolitain » aux tarifs du réseau TBM, Bordeaux Métropole a versé, au titre de l'année 2020, la somme de 577 497,64 € à la Région. Après la prise en compte du niveau de l'offre réellement mise en œuvre durant la crise sanitaire, il ressort que la Région est redevable de **60 989,05 €** à Bordeaux Métropole.

- Convention pour l'information multimodale sur les réseaux urbain et interurbain et la vente de titres de transport du réseau interurbain en date du 13 février 2017

Missions de vente et d'information :

Afin de pouvoir bénéficier des personnels de vente en agence TBM (Transports Bordeaux Métropole) pour son réseau routier régional, la Région Nouvelle-Aquitaine a versé la somme de 99 327,93 € en 2020. Les agences commerciales ayant été fermées aux usagers pendant une période de 8 semaines (du 16/03/2020 au 10/05/2020), Bordeaux Métropole est donc redevable à la Région d'un montant de **14 992,88 €**, calculée au prorata du service non réalisé.

Entretien - maintenance des agences et pôles d'échange :

Dans le cadre de sa participation aux coûts d'exploitation, d'entretien et de maintenance des agences TBM et des pôles d'échange, la Région a versé sur l'exercice 2020 un montant de 111 648,65 €.

Les 8 semaines de confinement lors de la 1^{ère} vague de l'épidémie (du 16/03/20 au 10/05/20) ayant suspendues les actions d'entretien – maintenance, une réfaction a été calculée sur la base des économies des coûts afférents. A ce titre, Bordeaux Métropole est donc redevable à la Région d'un montant de **16.852,62 €**.

- Convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « TBM + Cars interurbains sur le territoire girondin » en date du 28 janvier 2020

Dans le cadre de cette convention, la Région subventionne en partie ou en totalité le titre Pass Scolaire Car + TBM, tant sur sa partie interurbaine que métropolitaine. Elle prend en charge la différence entre la part familiale versée par la famille et le niveau de compensation établi sur la base de l'abonnement Jeunes annuel du réseau de transport en commun métropolitain à Bordeaux Métropole.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, la compensation financière de la Région était de 317 016€. Dans le cadre de la gestion de la pandémie de la Covid-19, une réduction de 40% a été appliquée en mars sur le coût de l'abonnement annuel, et les prélèvements des mois d'avril et mai ont été suspendus.

Sur la base de ces éléments, Bordeaux Métropole, au titre du présent protocole, est donc redevable à la Région d'un montant de **76.081,25 €** correspondant à la perte de recettes relatives à ces mesures commerciales.

- Convention relative à la desserte par le réseau métropolitain de transports urbains pour le compte du département pour la commune de Cestas en date du 14 avril 2016

Dans le cadre de cette convention, la Région, en tant qu'autorité organisatrice de transports interurbains, a demandé à Bordeaux Métropole, autorité organisatrice de transport urbain, de desservir la commune de Cestas.

La participation financière de la Région correspondait au budget prévisionnel du coût de cette desserte. Au titre de 2020, la Région a versé 83 657,20 €, pour un coût réel de 68 530 €. Bordeaux Métropole est donc redevable de la différence à la Région, soit la somme de **15 127,20 €**.

2) Récapitulatif des impacts financiers

Le tableau ci-dessous récapitule les impacts financiers sur chacune des conventions pour les deux parties. Il en résulte que :

- Le montant dû par la Région est de 86 077,02 € ;
- Le montant dû par Bordeaux Métropole est de 123 053,96 €.

Soit un solde positif de 36 976,94 € au profit de la Région.

Certaines de ces conventions relèvent soit du budget principal, soit du budget annexe transport de Bordeaux Métropole.

Au titre du budget principal, il s'agit des conventions « Modalis Car » et « Car Express », soit un solde en dépense de 50 993,28 € à verser au profit RNA.

Au titre du budget annexe transport, il s'agit des conventions « Lignes harmonisées », « Pole d'échange » et « Cestas ligne 23 », soit un solde en recette de 14 016,34 € à verser au profit de BM par RNA.

Titre de la convention	Montant de la participation		Montants à reverser par :		Solde à payer
	BM	RNA	BM	RNA	
Car Express LR.407	747 781,02 €			-25 087,97 €	Bordeaux Métropole 50 993,28€
Modalis Cars		317 016,00 €	-76 081,25 €		
Lignes harmonisées	577 497,64 €			-60 989,05 €	Région Nouvelle Aquitaine 14 016,34€
Pôles d'échange		210 976,48 €	-31 845,51 €		
Cestas ligne 23		83 657,20 €	-15 127,20 €		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Civil et notamment ses articles 2044 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 4221-1 et L. 5217-2,

VU le Code des Transports et notamment ses articles L. 1231-1 et L.2121-3 à L. 2121-8-1,

VU la convention de cofinancement relative à la Ligne express expérimentale Créon - Bordeaux en date du 4 décembre 2019,

VU la convention relative à la mise en œuvre d'une harmonisation tarifaire en date du 16 janvier 2017,

VU la convention pour l'information multimodale sur les réseaux urbain et interurbain et la vente de titres de transport du réseau interurbain en date du 13 février 2017,

VU la convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « TBM + Cars interurbains sur le territoire girondin » en date du 28 janvier 2020,

VU la convention relative à la desserte par le réseau métropolitain de transports urbains pour le compte du département pour la commune de Cestas en date du 14 avril 2016,

VU l'arrêté du Président de Bordeaux Métropole n°2020 – BM0552 sur les réductions tarifaires des abonnements annuels et mensuels TBM sur les mois de mars à mai 2020, en date du 10 juin 2020.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de régulariser les impacts financiers de la crise sanitaire sur les conventions qui liaient Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine en 2020,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel relatif à la formalisation de la prise en compte des réfections financières sur les conventions impactées par le covid19 en 2020.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : les impacts budgétaires seront imputés :

- en dépense : au budget principal, chapitre 65- article 65732- fonction 81- de l'exercice en cours ;
- en recette : budget annexe transport, chapitre 74- article 7472- de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	